



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 45645

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les difficultés que rencontre le secteur du transport routier de marchandises. Les entreprises de ce secteur sont lourdement pénalisées par un niveau de charges sociales et fiscales parmi les plus élevées d'Europe. L'écart de compétitivité entre les entreprises françaises et européennes, accentué par l'arrivée prochaine des pays d'Europe centrale et orientale, a pour conséquence des pertes de parts de marché. On assiste de ce fait à une augmentation inquiétante des dépôts de bilan touchant les entreprises de toutes tailles. Au cours du premier trimestre 2003, les défaillances des entreprises ont augmenté de 30 %. Et, sur une période de cinq ans, le pavillon routier a perdu huit points de parts de marché dans les échanges internationaux. Il lui demande donc quelles solutions le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre pour enrayer le déclin de ce secteur d'activité.

Texte de la réponse

La mise en place, le 1er juillet 1998, du marché unique européen du transport routier de marchandises a eu pour effet d'accélérer la mutation de ce secteur. Les entreprises exercent désormais leur activité dans un contexte de concurrence intégrale avec leurs compétiteurs des autres pays de l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne intervenue en mai 2004 a constitué un événement historique dont les conséquences se devaient d'être évaluées. Le Premier ministre a confié au député Francis Hillmeyer une mission parlementaire afin d'établir ce bilan et de proposer les mesures de nature à permettre aux transporteurs routiers français d'opérer dans des conditions de concurrence comparables à celle de leurs concurrents. A l'occasion de la communication de ce rapport, un plan d'action en faveur du transport routier de marchandises a été annoncé aux partenaires sociaux du secteur le 8 avril 2004. Le travail interministériel, nécessitant la mise en oeuvre des mesures sociales, fiscales et de contrôle de ce plan, s'est achevé et les mesures gouvernementales sont en cours d'arbitrage. Parallèlement, le travail d'harmonisation communautaire de l'ensemble des règles régissant le secteur des transports se poursuit.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45645

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6179

Réponse publiée le : 28 septembre 2004, page 7572